



A l'attention des élus de Paris

Paris, le 14 mars 2018

Mesdames, messieurs les conseillers (-ères),

En vue du prochain Conseil de Paris des 20, 21 et 22 mars, madame Danielle Simonnet a déposé un vœu visant à interdire la pratique de la pêche de loisir dans la ville de Paris.

La pêche de loisir est une activité pratiquée par plus d'1,5 million de pêcheurs en France. Au-delà de la pratique d'un loisir, il s'agit d'une profession de foi envers les milieux aquatiques et leur biodiversité. En effet, chaque pêcheur, par l'acquisition de sa carte de pêche, contribue à :

- la surveillance continue de l'état des cours d'eau,
- l'alerte des autorités compétentes en cas de dégradation des écosystèmes (pollutions, extractions, curages...) et de braconnage des poissons,
- la connaissance des milieux et des espèces piscicoles (études, compilation et partage de données...)
- la préservation et la restauration des milieux aquatiques (renaturation, créations de frayères...)
- la sensibilisation et l'éducation à l'environnement et aux espèces (écoles, centres de loisirs, IME...)

Facteur de lien social, la pêche est une activité populaire, intergénérationnelle, toutes catégories socio-professionnelles confondues, participant à l'animation des territoires et favorisant la réappropriation par les Parisiens de leur environnement et en premier lieu de la Seine, des lacs et des canaux qui l'entourent. En outre, la pêche participe de façon significative au développement économique et touristique local (emplois, tourisme vert, magasins de pêche...).

La pêche de loisir est au centre d'une filière socio-économique valorisée à plus de deux milliards d'euros au bénéfice des territoires. Ce sont plusieurs milliers d'emplois et de commerces de proximité qui sont induits par notre activité.

A Paris, comme partout en France, les 1 528 000 pêcheurs, les 40 000 bénévoles, les structures associatives de la pêche de loisir (3 800 Associations et 94 Fédérations départementales de pêche agréées) se mobilisent quotidiennement aux côtés des élus locaux et dans toutes les instances concernées afin de défendre les cours d'eau, la biodiversité, et la pêche de loisir.

Partenaire historique du ministère de l'Ecologie, la Fédération Nationale de la Pêche en France assume parfaitement l'activité et les missions pour lesquelles elle est agréée.

C'est pour ces raisons qu'elle vous demande avec la Fédération interdépartementale de Paris et petite couronne, de rejeter purement et simplement ce vœu.

Comptant sur votre soutien, nous vous prions, mesdames, messieurs les conseillers (-ères) de Paris, de croire en l'expression de nos respectueuses salutations.

Claude ROUSTAN
Président de la FNPF

Louis LINDIER
Président de la Fédération de pêche
interdépartementale de Paris